



Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

[info@cpnefp-pharmacie.org](mailto:info@cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION RECTIFICATIVE

Vu le procès-verbal en date du 11 juillet 2022 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **ORLEANS-BOURGES (45)** à :

#### **Décision partielle n° 1**

FOUCHET Julie  
GIRARD Mathilde  
GUIRLIN Pauline [avec les félicitations du jury]  
HANCER Gizem  
KARADENIZ Ayça  
MAGOT Barbara  
MARTEAU Nadia  
NAOUR Cassandre  
RAT Meghan [avec les félicitations du jury]

Fait à Paris, le 18 juillet 2022  
le président du jury,  
Christelle DEGRELLE  
*Pour le président et par autorisation,*  
le secrétaire de la CPNEFP,

Michel LE DIRÉACH



*Décision à titre purement informatif.  
Seul le diplôme signé par le président du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.  
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*